

Relations entre l'Union européenne et l'Arabie saoudite

2025/2082(INI) - 16/12/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 417 voix pour, 131 contre et 108 abstentions, une résolution sur les relations entre l'UE et l'Arabie saoudite.

L'Arabie saoudite est un partenaire bilatéral et régional clé pour l'UE et il est important d'approfondir cette coopération en vue d'un partenariat stratégique visant à renforcer les relations bilatérales et à promouvoir la coopération dans divers secteurs, notamment la défense, la culture et l'innovation, mais surtout l'énergie.

Le prochain sommet UE-Conseil de coopération du Golfe (CCG), qui se tiendra à Riyad en 2026, sera déterminant pour élargir encore la portée des relations UE-Arabie saoudite et renforcer la coopération sur des questions cruciales d'intérêt commun.

Relations bilatérales UE-Arabie saoudite

Le Parlement a souligné l'engagement positif entre l'UE et les pays du Golfe. Il a affirmé que l'UE entend renforcer ses relations bilatérales avec chaque pays du Golfe par le biais **d'accords de partenariat stratégique** (APS) qui permettraient de pallier l'absence actuelle d'un cadre juridiquement contraignant pour les relations bilatérales entre l'UE et l'Arabie saoudite. Ces accords ouvriraient la voie à **une coopération plus approfondie et plus large**, notamment dans les domaines suivants: politique étrangère et de sécurité, justice et application de la loi, commerce et investissement, énergie et climat, transformation numérique, environnement, recherche et innovation, intelligence artificielle, connectivité, gouvernance numérique, éducation, culture, recherche, jeunesse et échanges entre les peuples, ainsi que pour la mise en œuvre de réformes relatives aux droits de l'homme et aux droits du travail dans les pays du Golfe.

Par ailleurs, le Parlement a appelé à un renforcement de la coopération dans les domaines des énergies durables, des matières premières critiques, des technologies de l'information et de l'entrepreneuriat, soulignant que la coopération économique entre l'UE et l'Arabie saoudite constitue la pierre angulaire de leurs relations bilatérales. Le Parlement a également mis en avant le fait que l'exploitation du **vaste potentiel en matière d'énergie solaire** de l'Arabie saoudite, conjuguée aux avancées de l'Union dans le domaine des énergies renouvelables, permettrait d'envisager des initiatives communes dans les domaines de l'hydrogène vert, des carburants durables et des infrastructures énergétiques de nouvelle génération.

Prenant acte de l'importance économique considérable des **touristes saoudiens** pour les États membres de l'UE, notamment pour le soutien de secteurs clés tels que l'hôtellerie, le commerce de détail et les industries culturelles, la Commission et les États membres sont invités à envisager l'introduction d'une **exemption de visa Schengen** une fois que le régime de visa en cascade aura été approuvé, afin de faciliter le tourisme, de renforcer les échanges entre les populations et de consolider davantage les liens économiques et culturels entre l'UE et l'Arabie saoudite.

La résolution se félicite également de l'alignement et de la coopération entre l'Arabie saoudite et l'Union européenne en matière de **politique étrangère et de sécurité**. Elle souligne l'importance croissante de l'Arabie saoudite en tant qu'acteur diplomatique et sa contribution significative à la stabilité régionale et mondiale, notamment face aux opérations militaires israéliennes à Gaza, ainsi qu'au regard des récents développements en Syrie, au Liban, au Yémen, en mer Rouge et au Soudan.

Le Parlement a salué l'implication de l'Arabie saoudite dans l'organisation des négociations de **cessez-le-feu en Ukraine** et a exhorté l'Arabie saoudite à coopérer plus étroitement avec ses partenaires pour soutenir les sanctions contre la Russie et à prendre des mesures pour contribuer à mettre fin aux activités de la flotte fantôme russe.

La résolution a appelé l'Arabie saoudite à:

- poursuivre la coopération UE-Arabie saoudite en matière de lutte contre le **terrorisme** et de prévention de la radicalisation;
- remodeler son paysage énergétique, s'orienter vers les **énergies renouvelables et l'hydrogène vert** et respecter ses engagements au titre de l'Accord de Paris;
- renforcer la coopération avec l'ONU et l'Organisation internationale du travail sur les **droits des travailleurs migrants**;
- **dépénaliser** l'activité sexuelle entre personnes de même sexe;
- instaurer un **moratoire** sur les exécutions;
- libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes détenues pour avoir exercé pacifiquement leurs droits humains;
- ratifier toutes les conventions internationales fondamentales relatives aux droits de l'homme et aux droits du travail.